

*CONSEIL D'ARRONDISSEMENT*

*COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 5 DECEMBRE 2017*

Le mardi 5 décembre 2017, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h35 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

**PRESENTS :**

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IELH, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI.

**EXCUSES :**

Mme Claire SADDY  
Mme Anne-Sophie CONDEMINE  
M. Thierry BRAILLARD  
Mme Ivana PLAISANT  
M. Kader CHARNI  
Mme Agnès MARION

**POUVOIR A :**

Mme GALLIOU  
Mme PICOT  
  
Mme PEILLON  
M. AMANY

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2017 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

## **1 - Désignation de représentants du Conseil d'Arrondissement dans les conseils d'école du 7<sup>e</sup> arrondissement.**

Rapporteur : Myriam PICOT

Mme LA MAIRE : Nous avons à désigner le représentant du Conseil d'Arrondissement dans les conseils d'école du 7<sup>e</sup>.

Y a-t-il des oppositions à un vote à main levée ? Non, nous allons donc voter à main levée.

La liste est sur votre bureau. Je propose que Monsieur Paolo DA COSTA soit le représentant de notre conseil d'arrondissement.

Je mets cette proposition au vote.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **2 - 27511 - Programmation des classes transplantées de janvier à juin 2018 et inscriptions budgétaires – Direction de l'Education.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce premier rapport concerne la programmation des classes transplantées pour le premier semestre 2018.

Le programme qui vous est proposé pour la deuxième partie de l'année scolaire 2017-2018 concerne 83 classes qui partiront entre janvier et juin 2018 : 71 classes séjours libres (tableau 1), pour environ 1 800 enfants concernés et 12 classes péniche (tableau 2) pour environ 300 enfants concernés, pour un montant d'environ 300 000 euros.

Notre arrondissement bénéficiera de 10 classes transplantées pour des élèves des écoles Aristide Briand, Berthelot, Chavant et Daubié.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **3 – 27436 – Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et des 12 MJC de Lyon – Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne l'approbation et l'autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux communaux à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et des 12 MJC de Lyon.

Cet avenant est relatif à l'accessibilité, à la sécurité sanitaire, à la qualité de l'air ainsi qu'à l'impossibilité de céder des droits.

Notre arrondissement est concerné par le biais de l'association pour la gestion du Centre Social de Gerland et par la MJC Jean Macé.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**4 - 27431 - Approbation et autorisation de signature des conventions 2018-2020 d'occupation à titre gratuit du domaine public ou privé de la ville de Lyon au profit des 8 maisons de l'enfance de Lyon - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Dans la lignée du précédent rapport, celui-ci concerne des conventions d'occupation à titre gratuit pour les 8 maisons de l'enfance de Lyon. Notre arrondissement est concerné pour la période 2018-2020.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**5 – 27506 - Modification des tarifs publics des piscines municipales applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018 – Direction des Sports.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de la modification des tarifs publics des piscines municipales applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Vous trouverez ces tarifs dans le projet de délibération.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Nous voterons contre ce rapport comme nous l'avons déjà fait en 2014 et 2015.*

*Nous regrettons que sur les tarifs de piscine, la ville de Lyon n'ait pas fait le choix d'avoir un tarif pour les résidents, pour les contribuables comme cela se fait dans d'autres communes : Villeurbanne, Meyzieu, Caluire ou Bron mais aussi, sur un équipement intercommunal géré comme le centre inter communal de Lyon-Saint-Fons-Vénissieux.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(3 voix contre** : Mme DAGORNE, M. CHELLALI, Mme DESRIEUX)

**6 – 27445 – Jardins partagés Convention d'occupation temporaire avec l'association "Brin d'Guill" pour la gestion des jardins partagés situés rue Montesquieu et rue Cluzan à Lyon 7<sup>e</sup> sur des terrains municipaux – Approbation et autorisation de signature de la convention - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Par délibération du 20 novembre 2017, la ville de Lyon a acquis plusieurs parcelles appartenant à la Métropole de Lyon qui ont été concernées par l'aménagement de l'espace public du secteur Mazagran : les parcelles AN57, AN153 et AN155 ont été acquises par la Ville, formant avec la parcelle municipale AN56 le jardin partagé de l'îlot d'Amaranthe ; la parcelle AN 47 et une partie de la parcelle AN49, acquises par la Ville, formant le jardin des Silybes.

L'association Brin d'Guill anime, depuis 2005, le jardin partagé de l'îlot d'Amaranthe et depuis 2014, le jardin des Silybes issu de l'aménagement de la place Mazagran.

Suite à l'acquisition de parcelles métropolitaines par la ville de Lyon, il est proposé de mettre à disposition de l'association, par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, jusqu'au 31

décembre 2020, un espace d'une superficie de 856 m<sup>2</sup> représentant une valeur locative annuelle de 4 280 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**7 – 27443 – Jardins partagés - Renouvellement de sept conventions d'occupation temporaire à titre gratuit avec les associations Pentès Vertes (jardin Ornano) à Lyon 1er, MJC Confluence Presqu'île (jardin Gilibert) à Lyon 2e, La Légumerie (la Réserve) à Lyon 7e, Graines de Lait à Lyon 7e, Le jardin collectif du Pré Sensé à Lyon 8e, MJC Laënnec Mermoz (verger collectif) à Lyon 8e, Centre social de la Sauvegarde (jardins de la Sauvegarde et jardin du Château) à Lyon 9e - Approbation et autorisation de signature des conventions - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Les précédentes conventions arrivant à échéance, il est proposé de poursuivre le soutien de la ville de Lyon, par le renouvellement de conventions d'occupation temporaire de terrains jusqu'au 31 décembre 2020, aux associations suivantes pour le 7<sup>e</sup> arrondissement : La Légumerie : pour l'animation et la gestion du jardin partagé « La Réserve » situé rue Benjamin Delessert à Lyon 7e, d'une superficie de 1 654 m<sup>2</sup> et représentant une valeur locative annuelle de 8 270 euros ; Graines de Lait : pour l'animation et la gestion des trois jardins partagés situés allée Léopold Sédar Senghor à Lyon 7e, d'une superficie totale de 390 m<sup>2</sup> et représentant une valeur locative annuelle de 1 950 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**8 - 27485 - Lyon 7<sup>e</sup> - Agrément donné par la ville de Lyon à la SASP LOURUGBY en vue de la cession partielle des droits réels immobiliers tirés du bail emphytéotique administratif consenti sur le tènement immobilier sis 343 avenue Jean Jaurès à Lyon 7e - Numéros EI 07030 et 07031 – Direction Centrale de l'Immobilier. DOSSIER REPORTE au conseil de janvier.**

**9 - 27441 - Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Co-financement des postes des missions territoriales et des actions d'ingénierie sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon – Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport est un rapport habituel puisqu'il s'agit de compléter le cofinancement des postes des différentes missions territoriales dans le cadre de la politique de la ville et dans le cadre de la convention territoriale de la ville de Lyon 2015-2020.

Pour mémoire, nous avons passé en conseil municipal, le 18 juillet dernier, une première délibération sur le cofinancement de ces postes et, il est aujourd'hui nécessaire de compléter ce montage financier pour 2017, notamment en sollicitant les participations financières de la Métropole

de Lyon mais, également en réajustant les demandes faites à l'Etat puisque, certains arbitrages de l'Etat ont changé depuis le mois de juillet.

L'objet de cette délibération est de solliciter les participations financières de la Métropole, de l'Etat et de l'ANRU. Pour notre arrondissement, cela concerne des postes de directeur au sein de la mission quartiers anciens et au sein de la mission Gerland, des postes de chargés de mission territoriale : 2 postes sur la mission Gerland et 3 postes complémentaires sur la mission quartiers anciens.

Est ajoutée à cette délibération, la demande de financement pour d'autres dispositifs, notamment enquêtes écoute habitants, le dispositif favorisant l'égalité des femmes/hommes sur l'espace public, l'évaluation continue de la convention territoriale et l'action de coopération culturelle.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme LA MAIRE : Pour le prochain dossier, nous avons prévu la projection d'un Power Point pour que chacun puisse mieux voir ce qu'il en est.

## **10 – 27401 – Avis du Conseil municipal sur le projet arrêté de révision du Plan local d'urbanisme tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit de donner l'avis de la ville de Lyon dans le cadre de la consultation des personnalités publiques associées (PPA). La ville de Lyon doit donner cet avis d'ici la fin de cette année 2017.

Ce diaporama a été présenté en commission urbanisme.

Le PLU de Lyon a été mis en révision par délibération de la Communauté urbaine du 16 avril 2012 avec pour objectif d'adapter ce document qui datait de 2005, au cadre législatif de la planification urbaine et de lier à ce document, le PLH pour faire le PLUH (Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat).

Le deuxième objectif c'était de mettre en compatibilité le PLU-H avec le SCOT modifié et mis à jour entre temps.

Le SCOT donne les grandes orientations d'aménagement à l'horizon 2030 et en particulier, le nombre de logements à produire par nos différentes collectivités à échéance 2030.

Enfin l'objectif est de traduire les orientations portées par les documents cadres et les politiques publiques thématiques dans les domaines de l'habitat, du développement économique, des déplacements, qui évoluent au fur et à mesure du temps.

Je rappelle que l'élaboration de ce PLUH a donné lieu à près de 70 réunions publiques ; dans notre arrondissement, il y en a eu plusieurs sur la fin du précédent mandat (2013/2014) il y en a eu une spécifique le 22 février 2016 à Sciences Po pour présenter le plan d'aménagement et de développement durable, donc les grandes orientations pour le 7<sup>e</sup> arrondissement.

Il y a eu également une conférence le 16 janvier 2016 pour les conseils de quartier et les CIL, plus de 3 300 contributions ont été enregistrées, la plupart portant sur les difficultés pour se loger, les aspects patrimoniaux, l'identité des quartiers de la ville et la volonté de maintenir des espaces naturels.

Ce projet a été adopté. Le projet de PLU-H a été arrêté par le Conseil métropolitain du 11 septembre 2017, il doit être complété par les avis des différentes personnes publiques dont est associée la ville de Lyon, c'est pour cela que nous passons en conseil d'arrondissement et le 18 décembre prochain en conseil municipal la proposition de la ville de Lyon.

L'objectif est de mettre ce document en enquête publique au printemps 2018, au mois d'avril.

La conclusion de l'enquête publique, à l'automne, l'approbation du PLU définitive fin 2018, pour une opposabilité au tout début 2019, ce qui nous permettra de boucler cette opération qui a démarré en 2012.

La finalité du PLUH : il conforte le développement des projets structurants majeurs lyonnais (Part-Dieu, Confluence, Gerland, La Duchère) et permet de prendre en compte les nouveaux enjeux de développement urbain dans les arrondissements par le biais d'Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) adaptées et actualisées. Il répond en matière d'habitat, aux besoins issus de la croissance démographique dans les différents arrondissements : - par le biais du POA (Programme d'orientations et d'actions) qui fixe les objectifs et les conditions de production de logements et qui permet de développer l'offre dans le cadre d'une mixité sociale accrue - par l'actualisation des outils opérationnels : SMS (secteurs de mixité sociale) et réservations pour programmes de logements. Il anticipe la réalisation d'équipements communaux ou d'agglomération en accompagnement du développement urbain par une actualisation (suppression, création, modification) des emplacements réservés (ER) pour équipements publics.

Dans notre arrondissement cela a un sens particulier car nous avons à construire d'ici 2020 sur le territoire de la Métropole plus de 6 000 places pour les étudiants, le seuil est presque atteint mais il reste à construire.

Nous allons mettre en place via le PLUH, des emplacements réservés spécifiques pour les logements sociaux étudiants. Nous allons mettre en place des zonages particuliers pour les grands équipements publics pour permettre de poursuivre leur développement mais également pour pouvoir continuer d'accueillir des sites d'enseignement supérieur métropolitain.

Il préserve le bâti de qualité existant et il accompagne l'évolution de la ville dans le respect de prescriptions patrimoniales et paysagères : OAP (Orientation d'aménagement et de programmation) UNESCO, PIP (Périmètres d'intérêt patrimonial) et EBP (Elément bâti patrimonial).

Il est également important de conforter l'offre en termes de grands équipements et de grands projets ainsi que l'hébergement touristique. Cela concerne dans notre arrondissement, le secteur autour de Gerland et en particulier autour du campus Sport et santé, de la Tony PARKER Académie, du pôle du LOU, etc. Des zonages spécifiques sont prévus, en ce qui concerne l'hébergement touristique, le zonage ou la localisation de ces équipements à certaines parties spécifiques de notre Métropole et à certaines zones spécifiques de notre arrondissement.

Le second défi est un défi économique avec la volonté de maintenir des zones de développement économique, ciblées sur l'artisanat et l'industrie, cela concerne pour Gerland, le maintien en zone d'activité économique, 2 grands terrains que nous connaissons : Nexans et Fagor sud mais également la volonté de préserver toute la frange est de Gerland en un espace à vocation d'activité économique ciblée sur de l'activité artisanale, de la même façon que sur le secteur Duvivier ou la mise en place d'un dispositif qui s'appelle le secteur de mixité fonctionnelle qui permette sur un même ensemble bâti d'avoir en rez-de-chaussée une activité artisanale et du logement sur les étages supérieurs.

Il est rappelé la volonté de maintenir la capacité du Port Edouard Herriot, avec en grande zone économique portuaire plus de 220 ha.

Il est important d'acter la visibilité de l'offre tertiaire en termes de bureaux et notre arrondissement et Gerland sont concernés afin de définir nos capacités et de les localiser précisément de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès.

Le PLUH comprend également des volets de développement commercial et c'est l'objectif de ce document en particulier sur Gerland afin de bien réaffirmer les polarités sud et nord, autour de la place des Pavillons et du futur carrefour rue des Girondins et avenue Jean Jaurès, avec l'ensemble des activités qui vont se structurer autour de ces deux postes.

Concernant les logements puisque c'est le 3<sup>e</sup> défi du PLUH, il s'agit de continuer à voir construire sur le territoire métropolitain 8 000 à 8 500 logements par an, avec une vraie volonté de diversité ; je rappelle que 45% de l'offre nouvelle est réalisée en logements aidés ou abordables.

Le 4<sup>e</sup> défi est environnemental avec une volonté de maîtriser l'étalement urbain, d'inscrire des ha supplémentaires rendus à la nature avec le PLUH, plus de 711 ha seront rendus sur l'ensemble du territoire du PLUH, de continuer à limiter la place de la voiture en ville, avec les normes de stationnement qui vont être travaillées et définies en fonction de l'accessibilité en transports en commun et les taux de motorisation.

En contrepartie, d'augmenter les normes de stationnements pour vélos ; au PLU actuel, vous avez 1 m<sup>2</sup> pour 100 m<sup>2</sup> de surface de plancher ; dans le futur PLUH, vous aurez 1,5 m<sup>2</sup> à construire en stationnement vélo pour 60 m<sup>2</sup> de surface de plancher.

Egalement important de rappeler l'ensemble des efforts faits pour renforcer la place de la nature en ville avec une exigence plus forte en pleine terre pour tous les projets de construction, jusqu'à 50% sur certains zonages et notamment sur la zone URM qui est une zone particulière que nous retrouvons beaucoup dans notre arrondissement, d'aller plus loin en termes d'orientation vis-à-vis du soleil, de retenue des eaux pluviales, directement à la parcelle ou d'un emploi plus fort des énergies renouvelables.

A noter une volonté de renforcer le nombre d'espaces boisés classés, ça concerne peu notre arrondissement, par contre de renforcer aussi les espaces végétalisés à valoriser, les EVV et ça concerne davantage notre arrondissement.

Pour parler du patrimoine : le PLUH fera un effort important sur la valorisation et la reconnaissance du patrimoine, d'une part avec des périmètres d'intérêts patrimoniaux qui sont des zones particulières dans lesquelles s'appliquent les prescriptions, il y en a 36 dans le PLU, il y en aura 345 dans le PLUH, ça concerne dans notre arrondissement, les 2 secteurs Guillotière et Gerland et surtout, ce qui est important c'est le nombre d'éléments bâtis patrimoniaux : 455 dans le PLU actuel, 1 700 dans le futur PLUH, ça concerne beaucoup notre arrondissement, en particulier sur Gerland où pas mal d'éléments du patrimoine industriel seront inscrits en bâtiments patrimoniaux réservés ainsi que sur le cœur Guillotière où grâce au travail du conseil de quartier, un certain nombre de bâtiments seront inscrits avec ce type de protection.

J'en reviens à l'avis rendu par la ville de Lyon.

Cet avis qui est soumis à votre approbation ce soir et au conseil municipal du 18 décembre, vise à donner un avis favorable avec toutefois des remarques sur l'écriture réglementaire, sur le zonage et les autres prescriptions graphiques par arrondissement.

L'idée est de retravailler en particulier sur la profondeur des linéaires, élargir la profondeur des linéaires (commercial ou artisanal et toutes activités) ; exclure l'hébergement hôtelier et touristique des linéaires (commercial ou artisanal et toutes activités) ; rendre constructible les bandes de constructibilité secondaire (BCS) ça veut dire que lorsque vous avez des cœurs de parcelles qui aujourd'hui ne sont pas constructibles, on en a autour de la mairie et que vous avez des projets au cœur des parcelles tout en respectant les surfaces en pleine terre, il est souhaité que l'on puisse permettre la constructibilité de cœurs d'îlot ; ajuster les reculs en zone pavillonnaire pour les rendre compatibles avec le tissu urbain dense, préciser les exigences de qualité architectural.

Sur les PIP, j'en ai parlé, je ne détaille pas et je vous propose de rentrer directement dans les propositions puisqu'il s'avère qu'un grand nombre de propositions portées par la Ville, concernent notre arrondissement.

Il s'agit d'aller plus loin dans les emplacements réservés (ER), vous en avez deux qui concernent notre arrondissement : la rue Croix Barret dans le 7<sup>e</sup> ce qui répond en partie à la nécessité d'aborder les groupes scolaires puisque ces ER sont des localisations préférentielles pour équipement scolaire, celui- là a déjà donné lieu à une délibération pour acquiescer auprès de la Métropole, via le droit de préemption, le terrain de la rue Croix Barret ; le second est plutôt une nouveauté puisqu'il s'agit d'inscrire un ER sur l'actuel terrain qui comprend le gymnase du terrain Clemenceau, le terrain de sport et les logements pour l'équipe d'enseignement du collège Clemenceau, il ne s'agit pas là d'une priorité pour le prochain mandat mais de figer dans le temps ce terrain, afin de le reconstituer car on ne va pas faire disparaître les équipements actuels, nécessaires au collège et à notre ville mais on a considéré que cet îlot pouvait être recomposé en maintenant les équipements actuels et en allant plus loin notamment en permettant d'avoir un grand pôle scolaire plus mutualisé, permettant d'accueillir des classes. Ce projet sera vraisemblablement inscrit dans les programmations d'investissement ultérieures à celui de la Croix Barret qui est une priorité sur le prochain mandat.

Sur la diapositive suivante, il s'agit de régler deux difficultés : permettre l'implantation du CIRC sur Gerland : secteur avenue Tony Garnier/rue du Vercors (7<sup>e</sup>) puisqu'au moment où le PLU a été abordé, nous n'avions pas encore le projet précis d'aménagement du CIRC qui vient prendre place sur le terrain de l'EFS qui n'occupe plus ce terrain aujourd'hui. Le projet est maintenant connu et on adapte le règlement d'urbanisme à ce fonctionnement et à ce projet.

Il s'agit aussi de permettre la réalisation d'un collège et d'un équipement d'enseignement supérieur d'intérêt métropolitain sur Gerland : îlot Yves Farge/Lortet/Jean Jaurès/Pré- Gaudry (7<sup>e</sup>) puisque l'évolution démographique montre qu'une fois que nous aurons construit nos écoles, nous souhaitons garder nos enfants dans l'arrondissement et après l'école, vient le collège et nous allons manquer dans les 10 ans qui viennent d'un collège supplémentaire. Sur la partie ouest du terrain Nexans, un emplacement est réservé pour un collège.

Nous arrivons à deux propositions : faire évoluer la réglementation sur le garage Citroën, notamment pour le rez-de-chaussée, ce bâtiment a été entièrement réhabilité, l'ensemble des étages est occupé sauf le rez-de-chaussée qui a vu partir son activité historique de garage automobile.

Aujourd'hui son activité est fléchée au PLU comme garage automobile, il n'y a pas de demande pour maintenir ou reprendre une activité de garage automobile, il y a par contre des demandes pour développer une activité commerciale en rez-de-chaussée. On propose que cette évolution puisse être intégrée dans le PLUH avant l'avis de la ville de Lyon, avec toutefois une observation c'est que cette activité commerciale de rez-de-chaussée ne soit pas une activité alimentaire pour ne pas venir concurrencer l'offre existante sur le secteur et qui est assez fragile ; l'objectif pour nous est de trouver une activité commerciale complémentaire qui soit la locomotive de la rue de Marseille, qui puisse drainer et revitaliser l'ensemble de ce secteur.

Il est également prévu sur la partie nord de Gerland, de faire évoluer le zonage, je vous rappelle que sur ce secteur, on souhaite avoir une certaine ambition, c'est le terrain Hertz à côté de la fresque ; le garage Hertz déménage puisque le bail qui le lie au propriétaire du lieu arrive à terme à la fin de 2018 et l'idée est de recomposer cet îlot en permettant un débouché de la rue Galland directement sur la rue Jean Jaurès et de profiter de cette réflexion pour repenser la composition de cet îlot en maintenant les équipements existants mais en permettant une recomposition de l'îlot en permettant d'avoir un point haut qui serait considéré comme un signal d'entrée sur Gerland et sur l'avenue Jean Jaurès.

Sur la diapositive suivante, il s'agit d'une adaptation sur un secteur dont on a eu l'occasion de parler puisqu'il s'agit de Duvivier-Cronstadt ; nous avons abordé au cours de l'été une délibération sur la mise en place d'un projet partenarial sur ce secteur. Il est proposé d'adapter le PLUH puisque les choses ont évolué entre la définition du projet et la finalisation du PUP, d'une part en modifiant l'ER 52 prévu à la pointe, sur les terrains qui appartiennent à la ville de Lyon sur le futur groupe scolaire, est inscrit un ER afin de permettre sa réalisation, aujourd'hui entièrement maîtrisé par la Ville et il est proposé que la toute petite pointe soit plutôt réservée pour un espace public au bénéfice de la Métropole afin de permettre que l'ouverture de ce groupe scolaire se fasse sur cet espace public, donc une modification de cet ER.

L'opération comporte également une évolution de hauteur ; une précision sur une voie modes doux entre l'avenue Berthelot et la rue Duvivier, donc complètement à l'ouest de l'opération.

Sur la diapositive suivante, il s'agit d'adapter puisque que le projet a évolué au cours du temps, le secteur métallique (au sud de Gerland entre l'îlot Fontenay et l'avenue Jean Jaurès) cet îlot est en cours d'évolution urbaine et il est proposé d'aller un peu plus loin, de transformer une intention de voirie en ER voirie avec un débouché de la rue Monot jusqu'à l'avenue Jean Jaurès et de profiter de cette évolution pour adapter la morphologie au projet urbain qui est en train de se dessiner sur ce secteur.

Nous avons fait le tour des propositions de la ville de Lyon, j'attends vos questions afin de prendre le temps d'y répondre.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur GRABER pour toutes ces précisions qui nous sont bien utiles.

Mme DAGORNE : *Merci Monsieur GRABER pour cette présentation. J'aurais besoin de précisions concernant le collège à venir à Gerland : vous avez parlé de la réserve pour un équipement de collège et d'un équipement d'enseignement d'intérêt métropolitain. Est-ce que vous avez plus de précisions à nous donner à ce sujet- là ?*

*A l'oral, vous avez dit « enseignement supérieur » et sur le document c'est « enseignement d'intérêt métropolitain » non précisé comme étant supérieur. Merci.*



M. GRABER : Je n'ai pas de précisions sur l'orientation si ce n'est qu'avec la Métropole et les services de la Ville, on se disait que c'était assez pertinent d'avoir à la fois une école et à côté un collège. On n'aura pas le lycée mais il y en a d'autres à proximité.

Que l'on puisse avoir une zone plus fléchée même si aujourd'hui, il n'y a pas de projet identifié : avoir une zone c'est aussi pour freiner un peu la promotion immobilière puisque bien que l'on ait dit que c'est une zone sur sa frange est qui restera à vocation économique, Nexans a tendance à pousser pour faire monter les promoteurs au créneau ; c'est aussi pour marquer dans le temps, pour prendre acte pour avoir cette destination même si aujourd'hui, ce n'est pas précis ni déterminé.

Historiquement, aujourd'hui sur Nexans, il reste une toute petite activité qui est un centre de recherche qui sera amené à être relocalisé sur le territoire métropolitain ; un établissement d'enseignement supérieur aurait du sens, par rapport à la recherche qu'il peut y avoir sur ce secteur-là.

Mme LA MAIRE : Ce qui est bien identifié, c'est un emplacement pour un collège. Nous avons des besoins en matière de collèges parce que nos 2 collèges Rosset et Clemenceau ont déjà beaucoup d'élèves. Le collège est bien identifié, après il y aura peut-être plus.

M. GEOURJON : A plusieurs reprises, vous avez évoqué des évolutions en termes de hauteur de bâtiment, je ne suis pas opposé à l'augmentation de la hauteur raisonnée des bâtiments et donc une densification, à condition que cela se fasse au profit de m<sup>2</sup> d'espaces verts en plus au sol, c'est la seule solution pour que l'on ait cet équilibre- là. Je voudrais avoir des précisions parce que ça a été évoqué sur 2 ou 3 projets et c'est cité de manière explicite sur le projet îlot Hertz.

Je note qu'il n'y a pas d'emplacement réservé pour une piscine à Gerland, faut-il en tirer une conclusion sur l'état d'avancement du projet ?

J'avais déjà fait une remarque quand on a parlé du PLU il y a quelques mois, mais je trouverais très important qu'il y ait une information la plus large possible auprès des habitants, via des conseils de quartier et des CIL mais, à ce moment- là, il faudrait que ce soit un format AG des conseils de quartier et des CIL. C'est important qu'ils aient une information parce qu'ils s'impliquent beaucoup dans la vie de la cité et ils ont un avis peut-être plus éclairé que d'autres. C'est important que l'ensemble des habitants ait une information précise des évolutions sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, avant que l'enquête publique soit close ou pendant l'enquête publique.

M. GRABER : Quelques précisions sur les hauteurs, en particulier sur l'îlot Hertz. Aujourd'hui, quand vous regardez une photo aérienne de cet îlot, vous avez une seule petite tâche verte qui est le terrain de boules ; le reste est soit construit, soit viabilisé.

L'objectif est d'avoir d'une part une recomposition urbaine avec une nouvelle voirie et d'autre part, de respecter les prescriptions du PLU ou du futur PLUH en termes de nombre de m<sup>2</sup> en pleine terre et en espaces verts.

Je souscris à votre remarque : les m<sup>2</sup> supplémentaires en hauteur ne sont acceptables que s'ils sont en contrepartie, liés à des surfaces vertes ou non bâties.

Les choses sont bien étudiées avec cette logique et le projet futur qui sortira sur ce secteur, intégrera des zones non bâties, non construites mais aussi, la préservation de la fresque et des besoins de ces équipements.

Sur les autres projets, il n'y a pas d'évolution majeure des hauteurs puisque, y compris dans les OAP, qui comprennent des orientations d'aménagement spécifique, pour le PUP Duvivier ou les autres projets urbains, on s'inscrit complètement dans les hauteurs actuelles du PLU avec des cœurs d'îlot peu hauts pour permettre sur certaines voies à circuler, de monter un peu plus haut mais, dans le respect des hauteurs déjà existantes.

Sur la piscine de Gerland, il n'y a pas d'ER ; aujourd'hui, nous travaillons sur 3 hypothèses qui ne nécessitent pas d'emplacement réservé spécifique, ce sera maîtrisé par la collectivité, de la même façon que nous n'avons pas mis d'ER sur les terrains Duvivier pour l'école puisque c'est une parcelle maîtrisée par la ville de Lyon, pour la piscine de Gerland, on estime aujourd'hui que sur les terrains maîtrisés par la Ville ou par la collectivité Métropole, on est en capacité de pouvoir faire sortir le projet.

*Sur l'information des CIL, je m'y étais engagé et j'irai jusqu'au bout, je vous rassure mais il y a une difficulté qui est en train de poindre et qu'on est en train de lever avec le cabinet de Michel LE FAOU, c'est un problème juridique : à savoir qu'il faut que l'on s'assure que l'on peut faire des réunions soit publiques, soit réservées à certains publics – conseils de quartier ou CIL – et si ça peut avoir un impact sur la « légalité de l'enquête publique ».*

*On est train de s'assurer que cela ne risque pas de déstabiliser ou de nous mettre en porte à faux par rapport à l'enquête publique mais oui j'en ferai une par secteur, Guillotière, Jean Macé et Gerland,. Après reste à voir le périmètre que l'on fait, soit les membres des conseils de quartier et CIL, soit de façon plus ouverte suivant les orientations que j'aurai du cabinet de Michel LE FAOU et ce sera prévu sur le 1<sup>er</sup> trimestre afin que l'enquête publique qui démarre en avril puisse se faire avec la connaissance et la pédagogie nécessaire sur ces secteurs.*

M. GEOURJON : *Juste une demande d'explication pour que je me couche moins bête, je n'ai pas compris votre remarque sur les droits à construire secondaires en cœur d'îlot, je n'ai pas compris à quoi ça correspondait.*

M. GRABER : *Je vais prendre un exemple situé juste à côté de la mairie ; rue Saint-Jérôme, vous avez un garage automobile situé dans le secondaire, c'est-à-dire qu'il n'est pas sur la rue, il est derrière des îlots.*

*Aujourd'hui, quand on applique le PLU actuel, on ne peut rien faire de ce secteur, le bâtiment s'il est démolit et reconstruit, c'est à surface équivalente. Si on veut retravailler les cœurs d'îlots ou faire évoluer ce genre de secteurs et de permettre une constructibilité en cohérence avec le PLUH, en respectant la pleine terre et les surfaces non construites, surtout quand les cœurs d'îlots sont très grands comme c'est le cas ici, ça ne s'applique pas seulement au cœur Guillotière mais un peu plus au nord, dans les cœurs d'îlots plus petits, on a plutôt tendance à les dédensifier pour permettre davantage d'espaces verts mais quand il y a des grands cœurs d'îlots avec des parcelles qui composent elles-mêmes l'îlot, aujourd'hui dans le PLU actuel, on ne peut rien faire en termes d'évolution.*

*Aujourd'hui, on attend l'évolution qui permettra le retraitement avec un projet architectural adapté sur ces zones -là. C'est ce que l'on appelle la zone secondaire.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**11 – 27288 – Garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 038 896 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 27 logements (20 logements PLUS et 7 logements PLAI) située 4-12 rue des Girondins à Lyon 7<sup>e</sup> – Direction Générale des Services - Direction des Finances.**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 100% par la SACVL pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 3 038 896 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 27 logements (20 logements PLUS et 7 logements PLAI) située 4-12 rue des Girondins à Lyon 7<sup>e</sup>.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**12 - 27287 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 168 934 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements (14 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 11 route de Vienne à Lyon 7<sup>e</sup> – Direction Générale des Services – Direction des Finances.**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit cette fois d'une garantie sollicitée à hauteur de 15 % par Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 168 934 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 19 logements (14 logements PLUS et 5 logements PLAI) situés 11 route de Vienne à Lyon 7<sup>e</sup>.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **13 – Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2018.**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Il s'agit là de l'attribution de subventions à divers organismes.

Dans un souci de lisibilité, la ville de Lyon a choisi de faire approuvé par délibération distincte du budget, l'ensemble des subventions dont les bénéficiaires et le montant sont connus au moment de l'adoption dudit budget.

La plupart d'entre elles font l'objet de conditions d'octroi. La liste de ces subventions est contenue dans ce projet de délibération.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **14 - Décision modificative n°2 – Etat spécial d'Arrondissement 2017.**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Cette deuxième décision modificative concerne :

- Le financement par l'Hôtel de Ville d'actions dans le cadre du renouvellement des conseils de quartier (APICQ): 1 742€. Ce montant sera inscrit à la ligne de crédit n° 2258 correspondant à l'article 6188 du programme DAL7, opération CQ7 (fonction 020).

- Un virement entre chapitres pour le paiement de droits d'auteurs pour la Maison des artistes : 75€.

Je vous propose de donner un avis favorable à ces imputations.

Mme DAGORNE : *Comme sur tous les dossiers budgétaires, nous nous abstenons.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(4 abstentions** : M.GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

**15 - 27562 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant de prorogation pour l'année 2018 du protocole d'accord 2012-2017 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Lyon – Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : La ville de Lyon a adopté en 2012 son Plan Local pour l'insertion et l'emploi 2012-2017.

En janvier 2017, nous avons prorogé ce PLIE pour 1 an ; aujourd'hui, nous proposons une nouvelle prorogation pour l'année 2018.

Il s'agit de tenir compte de la phase de transition de la Métropole de Lyon, en vue de l'organisation de sa politique emploi-insertion.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**16 - 27439 - Attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 12 542 euros au groupement d'intérêt public (GIP) "Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon", sise 24, rue Etienne Rognon à Lyon 7e, pour sa nouvelle antenne de services de proximité de la Duchère située 10 bis, 12 bis place Abbé Pierre à Lyon 9e - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante - Programme Pilotage, opération 60034525 - Direction du Développement Territorial.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : La délibération correspond à l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 12 542 euros au groupement d'intérêt public (GIP) "Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon", sise 24, rue Etienne Rognon à Lyon 7e, dans la perspective de l'acquisition d'équipement informatique et de mobilier pour sa nouvelle antenne de service de proximité de la Duchère.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**17 - Logement social - Engagement triennal de la ville de Lyon pour la période 2017-2019 au titre de la loi SRU modifiée par la loi du 18 janvier 2013 sur la mobilisation du foncier public en faveur du logement et le renforcement des obligations de production de logement social .**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : La ville de Lyon a pris l'engagement de réaliser des logements locatifs sociaux, au titre de la loi SRU ; aujourd'hui, nous avons à approuver l'engagement triennal 2017-2019 qui fixe comme objectif 4 800 logements soit 1 600 par an, pour répondre à une demande croissante.

Le nombre de demandeurs sur la ville de Lyon uniquement est d'environ 23 000 demandes.

Pour rappel, depuis 2001, le parc de logements sociaux a été augmenté de plus de 12 000 logements et le taux du SRU est passé de janvier 2001 de 17,72 à janvier 2016 à 20,18, soit plus de 53 000 logements sociaux sur la ville de Lyon.

Nous pouvons être fiers collectivement, de notre politique en matière de production de logements sociaux, même si nous restons confiants et réalistes que la demande est très tendue.

Pour rappel, pour le 7<sup>e</sup> arrondissement : en 2014-2016 c'était 360 logements prévus par an dans l'engagement triennal et c'est 572 logements qui ont été produits et livrés.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Je voulais savoir si vous aviez des informations sur les objectifs pour notre arrondissement pour la nouvelle période triennale parce que nous avons eu les objectifs pour la précédente mais en commission, d'après ce que j'ai pu entendre, ça n'a pas été donné.*

Mme AIT-MATEN : *Je ne peux pas vous les donner puisque nous avons reçu il n'y a pas très longtemps, les programmes qui seraient étudiés et livrés. Dès que j'en sais plus, je vous communiquerai les chiffres.*

*Nous sommes sur une tendance très positive puisque déjà pour cette année, nous avons livré un nombre important de programmes en 2017 et nous en livrons un autre rue de Tourville pour début février et d'autres qui arriveront tout au long de l'année 2018.*

Mme DAGORNE : *Merci pour ces explications. Pour notre groupe je vous donne une explication de vote, nous nous abstenons sur ce dossier, en cohérence avec notre groupe, les explications seront données en conseil municipal très prochainement.*

M. GEOURJON : *Je pense qu'il est important de souligner le volontarisme de la ville de Lyon sur la production de logements sociaux et c'est d'autant plus important dans le contexte actuel puisqu'il faut se souvenir qu'il y a quelques semaines, le gouvernement dans la loi de finances a fait adopter l'article n° 52 qui prive les bailleurs sociaux d'un certain nombre de recettes pour compenser une baisse des APL pour des locataires.*

*Sur la Métropole de Lyon, cette baisse de recettes est de 40 Millions d'euros par an, ce qui si cet article était maintenu, avec l'effet de levier des prêts bancaires, aboutirait à près de 1 300 logements en moins qui pourraient être produits à Lyon par an.*

*Dans ce contexte, il est très important que la Ville réaffirme son volontarisme sur la production de logements sociaux, sachant que fin novembre, le Sénat a amendé cet article dans un sens plus positif et, si j'ai bien compris ce qu'a dit le Président de la République au congrès des maires, il y aurait une conférence de consensus sur ce sujet- là. Il faut continuer à mettre la pression pour que sur cet article 52, le gouvernement recule et que nos offices de logements sociaux, gardent leur capacité à investir pour l'avenir. Je voterai ce rapport.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(2 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX)**

Mme LA MAIRE : Nous levons cette séance qui est terminée. Bonne soirée à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 19h30.